



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09124

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport: 23/170/30/00				
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique  Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Celt TI Colleged - Stails				
Personne sur place :code EAN de l'installation :	<u></u>			
Personne sur place: code EAN de l'installation : Aller Adresse de la visite : Levan al l'our l'he, y 4180 Filien				
Date de visite : 3 / 1 / Date d'émission : 3 / 1 / Références client :				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗖 271 🗖 276 bis et dérogations 🖫 271 bis 📮 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement :				
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		×	dorog.	
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1		
Note : différentiel 🗆 plombé 🔾 non plombable 🔾 à nouveau plombé		~		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		2		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		4		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	*	-		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			+	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 3 $1$		7	_	
Résistance de dispersion de la prise de terre		1		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SOC	OTEC BELGILIN	/ ashl	
Manguements / Notes:	r de ragein de e	DO LEO DELGION	i asbi.	
Veil Annexe	HT o he same se	II F21 / 73 S220		
		571 471. ISS 01 ISS		
		555 S S S	20 mary 1600 20 mil 20	
10000 100 100 100 100 100 100 100 100 1		er ranginging a ,		
10 22/40 2 5 A 5 A 5 A 6 A 72/40 A 12 A 6 A 72/40 A 12 A 72/40 A 72/4	cot or — the state a	U. U. CARDO 150 MC 12	8 9 97 977	
<u>Conclusion</u> :			RAF	
<ul> <li>L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain co le délai prescrit par la réglementation en vigueur.</li> </ul>	ntrôle périodiqu	e est à effectue	dans %	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signification de la mois après de la mois après signification de la mois après signification de la mois après de la mois appendit de la	e complémenta ature de l'acte d	ire est à exécute de vente.	r dans	

EC-E273(fr)/0215 - V8

1/2

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le

même organisme en vue de compléter le dossier.

SOCOTEC

**d**UFFARO <del>Dom</del>enico

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0783 23/170120/02
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : a collab
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: fil côt à côte  per per perfect. A branche de plante de l'est elle elle elle elle elle elle elle e
Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be